

## **PRELEVEMENT AUTOMATIQUE - DOCUMENT A CONSERVER**

L'Agence comptable de l'EPLEFPA Nevers-Cosne-Plagny, propose aux parents d'élèves le règlement mensuel des frais de pensions et photocopies par prélèvement automatique.

- Si vous optez pour ce mode de règlement, les bourses (pour les bénéficiaires) et les pensions seront annualisées, le solde à régler sera divisé en 10 mensualités égales.

- En cas d'augmentation des pensions, par décision du Conseil d'Administration, une régularisation se fera en fin d'année scolaire.

- En cas d'absence justifiée (voir le règlement intérieur), une régularisation des pensions se fera chaque fin de trimestre.

Pour plus de renseignements, appelez l'Agence Comptable au 03.86.21.66.18.

### **Documents à retourner :**

- la demande de prélèvement (document p2)
- le mandat de prélèvement SEPA dûment complété et signé.
- 1 relevé d'identité bancaire.

Merci d'utiliser une enveloppe à part afin de permettre l'enregistrement de votre demande dans les meilleurs délais.

Ne pas joindre cette enveloppe à votre dossier d'inscription,

---

## **DEMANDE DE RECONDUCTION DU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE** **LEGTA DE CHALLUY –**

### **Coupon à retourner à l'Agence Comptable**

J'autorise l'Agence Comptable de l'EPLEFPA Nevers-Cosne-Plagny à reconduire le prélèvement automatique d'année en année durant toute la scolarité de l'élève :

Nom de l'élève :

L'Agence Comptable de l'EPLEFPA Nevers-Cosne-Plagny effectuera le premier prélèvement le 10 octobre de chaque nouvelle année scolaire sauf demande écrite des parents 10 jours avant la date d'échéance.

Date et Signature :

<b>Type de contrat:</b>	
<p>En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'EPLFPA Nevers-Cosne-Plagny à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'EPLFPA Nevers-Cosne-Plagny.</p> <p>Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passé avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.</p>	<p><b>IDENTIFIANT DU CREANCIER SEPA</b></p> <p><b>FR 66ZZZ540664</b></p>
<p><b>DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER</b></p> <p>Nom, prénom:</p> <p>Adresse:</p> <p>Code postal:</p> <p>Ville:</p> <p>Pays</p>	<p><b>DESIGNATION DU CREANCIER</b></p> <p>Nom: EPLEFPA NEVERS-COSNE-PLAGNY</p> <p>Adresse: 243 route de Lyon</p> <p>Code postal: 58 000</p> <p>Ville: CHALLUY</p> <p>Pays: France</p>
<b>DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER</b>	
<u>Identification Internationale (IBAN)</u>	<u>Identification internationale de la banque (BIC)</u>
IBAN: _____	_____
<p>Type de paiement: Paiement récurrent/répétitif Paiement ponctuel</p>	
Signé à:	Signature: <div style="border: 1px solid black; width: 150px; height: 40px; display: inline-block;"></div>
Le (JJ/MM/AAAA):	
<p>DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MÊME ET LE CAS ECHEANT):</p> <p>Nom du tiers débiteur:</p>	
<b>JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE</b>	
<p><u>Rappel:</u> En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par l'EPLFPA Nevers-Cosne-Plagny. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec l'EPLFPA Nevers-Cosne-Plagny.</p>	
<p>Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.</p>	